



Assaut de Haute Bretagne

SAINT-GRÉGOIRE
CHEVAIGNÉ
SAULNIÈRES



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2024/ 2025

Lire impérativement les informations figurant en 3^{ème} page

<http://www.parade-riposte.net>

INFORMATIONS SUR L'ADHÉRENT

NOM			
Prénom			Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance		Nationalité française <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :
Adresse			
Téléphone 1	-----	Téléphone 2	-----
Adresse e-mail (Ecrire bien lisiblement et en majuscules, svp)@.....		
Je souhaite recevoir une attestation d'inscription pour mon comité d'entreprise <input type="checkbox"/>		Droitier <input type="checkbox"/>	Gaucher <input type="checkbox"/>

COURS SOUHAITÉ(S) (cocher la case / les cases)

Inscriptions définitives sous réserve de l'avis pédagogique du Maître d'Armes et de l'effectif de chaque créneau.

MARDI	<input type="checkbox"/> 09h30-11h30	Escrime cancer du sein - Escrime santé	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - CA Les Forges
	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	M7 à M9 (Sabre fibre)	M ^e LEGRAND	SAULNIÈRES - Salle des Fêtes
	<input type="checkbox"/> 18h30-19h30	M9 à M15 (Sabre métal)	M ^e LEGRAND	SAULNIÈRES - Salle des Fêtes
	<input type="checkbox"/> 19h30-21h30	Escrime cancer du sein - Escrime santé	M ^e LEGRAND	SAULNIÈRES - Salle des Fêtes
MERCREDI	<input type="checkbox"/> 10h00-11h15	M9 à M11 (Sabre métal)	M ^e LEGRAND	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
	<input type="checkbox"/> 11h15-12h15	M7 à M9 (Sabre fibre) – Ouverture seulement si effectif suffisant	M ^e LEGRAND	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
	<input type="checkbox"/> 14h30-15h30	M7 à M9 (Sabre fibre)	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais
	<input type="checkbox"/> 15h30-17h00	M9 à M13 (Sabre métal)	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais
JEUDI	<input type="checkbox"/> 17h30-19h00	M11 à M20 (Sabre métal - Compétiteurs cours collectif)	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais
	<input type="checkbox"/> 19h15-20h45	M13 à M17 (Sabre métal)	M ^e LEGRAND	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
 VENDREDI	<input type="checkbox"/> 09h30-11h30	M20, seniors & vétérans (Sabre loisir)	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais
	<input type="checkbox"/> 17h30-18h30	M13 à M20 (Sabre métal - Compétiteurs et confirmés)	M ^e FRABOULET	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
	<input type="checkbox"/> 18h30-20h30	M9 à M11 (Sabre métal - Leçons individuelles compétiteurs)	M ^e LEGRAND	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
SAMEDI	<input type="checkbox"/> 18h30-20h30	M5 à M7 (sabre fibre)	M ^e LEGRAND	CHEVAIGNÉ - Salle Polyvalente
	<input type="checkbox"/> 9h30-10h15	M9 à M15 (Sabre métal)	M ^e LEGRAND	SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais
	<input type="checkbox"/> 10h15-11h45			SAINT-GRÉGOIRE - La Ricoquais

Pour information : années de naissance par catégorie pour la saison 2024-2025 : M5 (2021/2020) – M7 (2019/2018) – M9 (2017/2016) – M11 (2015/2014) – M13 (2013/2012) – M15 (2011/2010) – M17 (2009/2008) – M20 (2007/2006/2005) – Seniors (2004 à 1986) – Vétérans (1985 et avant)

S'IL S'AGIT D'UNE 1^{ère} INSCRIPTION À L'UN DES TROIS CLUBS

Pratique antérieure de l'escrime	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Si oui, club précédent :				
Comment avez-vous connu nos clubs ?	<input type="checkbox"/> Forums associatifs	<input type="checkbox"/> Bouche à oreille	<input type="checkbox"/> Ecole / Péricolaire	<input type="checkbox"/> Centre de loisir	<input type="checkbox"/> Office des Sports	<input type="checkbox"/> Presse /Internet	<input type="checkbox"/> Autre :

À régler en même temps que le dépôt du dossier d'inscription

ADHÉSION DE BASE (hors options et locations)		Paiement en 1 fois ⁽¹⁾	Paiement en 4 fois ⁽¹⁾
M5/M7	Adhésion, licence, assurance + 1 cours/semaine	215 euros	65 + 50 + 50 + 50
M9	Adhésion, licence, assurance + 1 cours/semaine	230 euros	80 + 50 + 50 + 50
M11 à Vétérans	Adhésion, licence, assurance + 1 cours/semaine	240 euros	90 + 50 + 50 + 50
Compétiteurs ⁽²⁾	Adhésion, licence, assurance + 2 cours/semaine + leçons indiv.	265 euros	85 + 60 + 60 + 60
Escrime Santé	Adhésion, licence, assurance + 1 cours/semaine	190 euros	40 + 50 + 50 + 50

(1) Chèques à l'ordre de « CLUB D'ESCRIME ». Voir les modalités de règlement dans la fiche d'information en page 3.

(2) Inscription sous réserve de l'avis pédagogique du Maître d'Armes.

Dossier d'inscription à remettre sur place aux responsables des clubs, ou à envoyer par la poste avec le règlement de l'adhésion de base à : **Marc LEGRAND - 7 route de la Motte - 35250 CHEVAIGNÉ**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Autorise mon enfant (nom et prénom) :

 OUI NON

À pratiquer l'escrime au sein des trois clubs de l'Assaut de Haute Bretagne (AHB) : L'Association Grégorienne d'Escrime (AGE), le Cercle d'Escrime de Chevaigné (CEC), Escrimez-Vous Saulnières (EVS).

 OUI NON

À participer aux compétitions.

 OUI NON

À venir seul aux entraînements (à défaut, **l'enfant doit être accompagné jusqu'à la salle**). La responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

 OUI NON

À repartir seul des entraînements.

 OUI NON

Je donne mon accord pour que les responsables (Maître d'Armes ou autre responsable lors d'un déplacement) prennent toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

DROIT A L'IMAGE

 OUI NON

J'autorise l'AHB à publier sur son site web, sa page Facebook, son compte Instagram ou dans la presse locale, des photographies et des vidéos de moi-même ou de mon enfant prises lors des cours ou à l'occasion d'événements liés à la vie du club ou lors de compétitions. Je conserve le droit d'en exiger le retrait, le cas échéant.

Je reconnais avoir pris connaissance sur le site www.parade-riposte.net ou dans la salle, du **règlement intérieur**, des informations sur les assurances complémentaires et du Contrat d'Engagement Républicain souscrit par les 3 associations.

Date :

Signature* :

* Signature du tuteur légal si la personne inscrite est mineure.

TARIF DES OPTIONS	En 1 seule fois
À régler sur place lors des premiers cours (ou en cours d'année) en fonction de vos souhaits	
Carte 5 leçons individuelles (sur RDV, hors leçons individuelles dispensées dans le cadre des horaires de cours pour compétiteurs et en fonction des disponibilités du Maître d'Armes)	40 €
Leçons individuelles à l'unité	10 €
Assurance complémentaire « Licence + » *	0,58 €
TOTAL OPTIONS	

* L'adhésion de base comprend déjà une couverture assurancielle. Cette option permet si nécessaire d'augmenter les montants couverts (cf. notice sur le site de la Fédération Française d'Escrime).

TARIF DE LOCATION DU MATERIEL* (location à l'année)	Caution
À régler sur place lors du premier cours de l'adhérent, en fonction des besoins	
Kit premières touches : obligatoire au sabre fibre (M5/M7)	20 €
Veste blanche : obligatoire au sabre métal (M9 et +)	10 €
Pantalon blanc : facultatif au sabre métal (M9 et +)	10 €
Masque sec : obligatoire au sabre métal (M9 et +) non-compét.	10 €
Sous-cuirasse : obligatoire au sabre métal (M9 et +)	5 €
Veste électrique : obligatoire pour les compétiteurs (M9 et +)	25 €
Masque électrique : obligatoire pour les compétiteurs (M9 et +)	15 €
Manchette : oblig. pour les compét. si pas de gant élec. (M9 et +)	5 €
Bustier (jeunes filles / femmes)	Gratuit
TOTAL LOCATION ET CAUTION	

* **IMPORTANT** : Pour des raisons d'hygiène, aucun équipement (excepté les armes) ne pourra être prêté par les clubs lors des séances d'entraînement (sauf dépannage exceptionnel). La location de l'équipement nécessaire à la pratique de l'escrime est donc obligatoire de fait, à moins que vous ne disposiez de votre propre équipement ou que vous décidiez d'en faire l'acquisition.

ACHAT (Équipement à commander si besoin au club en début ou en cours de saison. Règlement à réception)	
* Tarifs publics <i>Royal Escrime</i> 2024 fournis à titre indicatif. Reprise possible du matériel acheté, selon état (hors gant simple).	
Gant simple : pour le loisir et l'entraînement au sabre sec (non-électrique). Obligatoire à partir de M9	15 € *
Fil de masque : achat obligatoire pour les compétiteurs M15 et + si engagement régulier en compétition	10 € *
Fil de corps : achat obligatoire pour les compétiteurs M15 et + si engagement régulier en compétition	19 € *
Gant électrique : achat fortement recommandé pour les compétiteurs (2 produits, prix suivant niveau de gamme)	40€ / 60€ *
Sabre électrique : achat recommandé pour les compétiteurs (2 produits, prix suivant niveau de gamme)	60€ / 76€ *

NB : Si vous souhaitez faire l'acquisition d'autres équipements (vestes, masques, armes...) parlez-en à votre Maître d'Armes. Il pourra vous conseiller. Des commandes groupées peuvent être faites par nos clubs à des tarifs avantageux par rapport au prix public.

FICHE D'INFORMATION

Qu'est-ce qui est compris dans l'adhésion ?

Les adhésions simples (215 €, 230 €, 240 € et 190 €) donnent droit à un cours par semaine. L'adhésion compétiteurs (265 €, sous réserve de l'avis du Maître d'Armes) donne droit à 2 cours par semaine, à des leçons individuelles (le vendredi de 17h30 à 18h30) et à l'accompagnement en compétition, selon disponibilités du Maître d'Armes.

Une partie de l'adhésion est reversée au Comité Départemental 35 (CD), à la Ligue d'Escrime de Bretagne (LEB) et à la Fédération Française d'Escrime (FFE) suivant les modalités ci-dessous.

Le montant reversé à la FFE comprend l'assurance de base pour la pratique de l'escrime (accidents corporels et responsabilité civile du licencié).

Catégories	CD	LEB	FFE	Total
M5 / M7 (nés en 2018 et après)	2 €	7 €	16 €	25 €
M9 (nés en 2016 et 2017)	2 €	20 €	28 €	50,00 €
Tireurs nés en 2014 et avant	2 €	26€	34 €	62,00 €
Escrime Santé / Cancer du Sein	2 €	-	10,50 €	12,50 €

Les options

Les adhérents qui souhaitent bénéficier de leçons individuelles supplémentaires hors planning hebdomadaire (sur rendez-vous et selon disponibilités du Maître d'Armes) peuvent acheter une "carte 5 leçons individuelles" à 40 € (ou leçon individuelle à l'unité à 10 €). Il est également possible de souscrire à une assurance complémentaire (0,58 €) qui permet d'augmenter les montants de la couverture de base comprise dans la licence.

Modalités de règlement

Le règlement peut être effectué par chèque, coupons vacances, dispositif « sortir », dispositif national Pass'Sport (jeunes de 6 à 17 ans, sous conditions), Coupons Sport du Dép. 35 (jeunes de 11 à 15 ans), prise en compte du quotient familial (selon municipalités). Le ou les chèques sont à établir à l'ordre de « Club d'escrime ». Adhésion payable en 4 fois. Les 4 chèques sont obligatoirement remis à l'inscription, et mis en banque les 30 septembre, 30 novembre, 31 janvier et 28 février.

Réduction familiale (parents, frères et sœurs)

-15% sur la 2ème adhésion, -25% sur la 3ème adhésion. La réduction familiale porte sur l'adhésion uniquement (les parts reversées à la FFE, au CREB et au CD restent intégralement dues).

Modalités administratives

Les 3 clubs composant l'Assaut de Haute Bretagne fonctionnant en entente, l'inscription est faite en commun. Vous serez informés au 31 octobre 2024 de votre rattachement à l'un ou l'autre club (en fonction de votre domiciliation et de votre lieu d'entraînement).

Les dossiers devront être complets, avec tous les règlements et le certificat médical (ou l'auto-questionnaire santé) au 30 septembre 2024. A partir du 1^{er} octobre 2024, les tireurs dont le dossier n'est pas complet pourront se voir refuser l'accès aux cours. Aucune inscription à une compétition n'est possible si le dossier n'est pas complet.

Pour les 1^{ères} inscriptions, le 1^{er} cours est un essai. Pour des raisons administratives et de responsabilité, le dossier doit néanmoins être complet. Il n'est enregistré qu'à l'issue du cours d'essai.

L'arrêt définitif en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf pour motif médical.

Responsabilité

Attention : la responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Équipement

ATTENTION : Tous les tireurs doivent louer leur équipement à l'année (sauf les armes et sauf s'ils disposent de leur propre matériel) pour pouvoir pratiquer l'escrime dans nos clubs.

Pour les plus jeunes nés en 2018, 2019, 2020 et 2021 (M5 et M7) qui pratiquent le sabre fibre

La location d'un "kit premières touches" (veste et masque) est obligatoire au prix de 20 € par an.

Pour tous les autres tireurs nés en 2017 et avant (de M9 à vétérans) qui pratiquent le sabre métal

Le port d'une tenue blanche (veste blanche, masque et sous-cuirasse) est obligatoire et sa location revient à 25 € par an. Le port du pantalon blanc

est facultatif à l'entraînement (sauf compétiteurs). Le bustier, pour les jeunes filles et les femmes, est prêté gratuitement par les clubs.

Tenue électrique

Les tireurs compétiteurs doivent être obligatoirement équipés, en plus de la tenue blanche complète (veste, sous-cuirasse et pantalon), d'une tenue électrique. La location à l'année du masque et de la veste électrique coûte 40 €. L'achat des fils de masques et de corps est à la charge des adhérents compétiteurs.

Équipements obligatoirement achetés par les tireurs

L'achat d'un gant simple (15 €) est recommandé pour les M7 (tireurs nés en 2018 et 2019). Tous les tireurs à partir de M9 (nés en 2017 et avant) qui tirent au sabre métallique doivent posséder leur propre gant. Les compétiteurs doivent posséder un (ou 2) fil(s) de corps, un (ou 2) fil(s) de masque et un gant électrique (ou un gant simple et une manchette).

Entretien, caution

L'équipement loué est emporté à domicile et doit être entretenu par le tireur. Le matériel est mis à disposition au mois de septembre. Il est restitué propre et en bon état lors du dernier cours de l'année. La caution est remise sous forme de chèque. Elle n'est encaissée qu'en cas de non-restitution du matériel. Lorsque le matériel est restitué les chèques de caution sont détruits (sauf si vous demandez à les récupérer).

Sauf consigne contraire de la part des clubs, les tireurs qui se réinscrivent peuvent conserver leur équipement loué d'une année sur l'autre, sous réserve de s'acquitter de leur cotisation pour la nouvelle année, des frais de location du matériel, et de faire un nouveau chèque de caution.

Garantie reprise

Si vous achetez du matériel aux normes FFE (tenue blanche, tenue électrique, masque, sabre, gants électriques ou manchettes électriques, fils...), nous nous engageons à vous le racheter, selon son état, si vous arrêtez l'escrime ou si vous devez acheter du matériel de plus grande taille.

Certificat médical

Pour les mineurs

Une attestation de réponses négatives à l'auto-questionnaire santé doit obligatoirement être remise en début de saison. Attention, un certificat médical spécifique est exigé pour les jeunes tireurs (M11 2^{ème} année et M13 1^{ère} année) qui souhaitent s'engager en compétition dans une catégorie d'âge supérieure à la leur (surclassement). Se renseigner auprès des clubs pour obtenir le formulaire.

Pour les majeurs

Un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime doit être remis au début de la 1^{ère} année d'inscription. Ce certificat sera valable 2 années supplémentaires à condition de fournir chaque année une attestation de réponses négatives à l'auto-questionnaire santé. La 4^{ème} année, un nouveau certificat médical devra être fourni.

Dans tous les cas

Si l'une des réponses à l'auto-questionnaire santé est affirmative, un certificat médical devra être fourni. Au-delà du 1^{er} octobre, les tireurs n'ayant pas remis de certificat médical ou d'attestation de réponses négatives à l'auto-questionnaire santé ne pourront pas participer aux cours ni a fortiori aux compétitions jusqu'à régularisation. Vous trouverez un modèle de certificat médical sur le site www.parade-riposte.net, rubrique « pratique » ainsi que le lien pour accéder à l'auto-questionnaire santé et télécharger l'attestation de renseignement.

Assurance

Assurance de base

Le tireur est couvert par sa licence fédérale. Celle-ci est souscrite par les clubs auprès de la Fédération Française d'Escrime dès que le dossier d'inscription est complet. Cette assurance couvre les accidents corporels / individuels et la responsabilité civile de l'assuré.

Assurance complémentaire

Une assurance complémentaire « Licence + » peut être souscrite. L'adhérent reconnaît qu'il en a été informé lors de son inscription. Vous pouvez trouver le détail de cette option dans la notice correspondante, en ligne sur le site Internet de la Fédération Française d'Escrime.

Dossier d'inscription à remettre sur place aux responsables des clubs avec le règlement de l'adhésion de base, ou à envoyer par la poste à :
Marc LEGRAND - 7 route de la Motte - 35250 CHEVAIGNÉ

Certificat médical ou attestation de renseignement du questionnaire santé à fournir avant le 1^{er} octobre.